

visé vraiment à combattre l'inflation. Elle s'appliquera à toute compagnie imposable, y compris les banques, les sociétés de fiducie et les entreprises de prestation de services qui n'ont pour ainsi dire aucun programme d'immobilisations. Cette taxe ne peut donc réduire les dépenses d'immobilisations dans le cas de ces compagnies particulières. Elle imposera un fardeau injuste sur les établissements qui se livrent à l'exploration des ressources naturelles, vu que l'assiette de l'impôt comprend des allocations pour l'épuisement. C'est là un genre d'entreprise que nous ne voulons certes pas décourager.

Le ministre a dit qu'une telle taxe ne viserait que 20 p. 100 environ des grandes compagnies. J'aimerais vous citer un article paru dans le *Financial Post*, livraison du 2 avril. Il est de Clyde Baxter:

Sharp et ses fonctionnaires ont confiance que les programmes de 1966 et même de la prochaine année aussi, dans plusieurs cas, de la plupart des sociétés sont déjà si avancés, que la grande majorité iront de l'avant en dépit des nouveaux règlements.

Cette citation résume toute l'affaire en un mot. C'est une opinion personnelle, mais je partage l'avis de M. Baxter. La plupart des entreprises importantes ont dressé leurs plans pour une, deux, trois années ou plus d'avance. Le ministre pense-t-il vraiment que ces grandes sociétés, à qui il va retenir cet impôt remboursable, vont renoncer à leurs projets de modernisation à cause de cet impôt? Le ministre sais sûrement que les grandes entreprises ne fonctionnent pas ainsi. Mais que va-t-il arriver au juste? Leur argent représenté par cet impôt va demeurer improductif entre les mains du ministre, alors qu'elles devront emprunter des fonds pour répondre à leurs besoins de modernisation. Il leur en coûtera davantage; elles devront payer plus des 5 p. 100 que leur versera le ministre. Qui va assumer les frais de cet intérêt supplémentaire? Le consommateur, évidemment. Le coût de la vie va augmenter. L'effet s'en fera sentir jusqu'au niveau du consommateur. Cette décision en est une qui va rendre notre industrie, notamment nos grandes industries, moins aptes à soutenir la concurrence, tant sur les marchés étrangers que sur le marché national.

Les sociétés internationales seront tentées de laisser leurs fonds à l'étranger au lieu de les rapatrier. Je pourrais en mentionner quelques-unes comme *Hiram Walker, Distillers Corporation, Seagram's Limited, Moore Corporation* et *Massey-Harris*. Ils ne voudront peut-être pas ramener ici plus de fonds qu'il leur en faut pour payer les dividendes. Pourquoi ramener des fonds simplement pour payer 5 p. 100 au gouvernement et ne toucher que 5 p. 100 d'intérêt? Je signale que le ministre obtiendra les fonds nécessaires

[L'hon. M. Monteith.]

à 5 p. 100 d'intérêt, mais qu'hier encore, il a vendu des bons du Trésor du Canada qui auront un taux élevé d'intérêt pendant une longue période. Les bons venant à échéance le 30 juin avaient un intérêt de 5.06 p. 100 et l'an dernier, ils en avaient un de 3.62 p. 100; les bons venant à échéance le 30 septembre ont coûté 5.30 p. 100 au gouvernement et, l'an dernier, 3.73 p. 100. Voilà donc ce qui arrive à notre argent. Il devient plus cher. Voici pour le ministre une occasion d'obtenir de ces sociétés de l'argent à 5 p. 100 alors qu'il paie beaucoup plus sur le marché actuel. Ce sont des emprunts forcés qu'il va imposer à un bon nombre de ces importantes sociétés.

Je connais une compagnie qui, depuis deux ans, a élaboré un programme comportant des dépenses en immobilisations de plus de 100 millions de dollars. Cette société s'occupe surtout d'exportations. Les mesures prises par le ministre vont-elles l'empêcher de compléter son programme? A quoi lui servira-t-il de savoir qu'en 1968, la taxe de vente de 11 p. 100 sur les machines et l'outillage aura disparu? Lui sera-t-il utile de ne prendre que 5 p. 100 de ses excédents d'encaisse, si la société est obligée d'emprunter sur le marché? Le ministre tient les coûts de production de cette société plus élevés qu'il est nécessaire, et cela de deux façons: cette société sera tenue de verser la taxe sur les nouvelles machines et l'outillage qu'elle achète, car elle ne peut s'arrêter à mi-chemin; elle devra aussi verser au ministère la taxe remboursable de 5 p. 100 et sera probablement obligée d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt plus élevé, pour compléter son programme d'expansion. Cela ne peut que hausser ses coûts de production.

Songez aux répercussions du coût croissant de la production: c'est-à-dire la hausse des prix et du coût de la vie, sur le Canadien moyen. Voyons ce que le gouvernement fait de son côté. Il réduit ses dépenses d'environ 35 millions de dollars. Remarquez-bien, monsieur l'Orateur: 35 millions sur un total de dépenses fédérales de quelque 9 milliards, une proportion infinitésimale. S'il croit sérieusement vouloir retarder la construction et l'expansion de l'industrie, pourquoi ne prend-il pas des mesures plus énergiques dans sa propre sphère d'activité? Le gouvernement devrait trancher dans le vif quant à ses dépenses. Pourquoi ne pas réduire les postes du budget? Bien des chapitres pourraient être facilement abolis. Nous pourrions, d'après moi, supprimer tout le ministère de l'Industrie. Le gouvernement prétend que l'industrie privée devrait réduire ses dépenses, mais il ne se comporte sûrement pas de façon sérieuse à cet égard. Il ne restreint